

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

OBJET : Election du Président

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 21 représentant 21 voix

N° : 005/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Gérard FABRE, doyen d'âge, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – D BREMOND – JM CONSTANS – F PERO - AM LAMIA
– A MONTIER –Y COEFFIC – JC FELIX - R DEBRAY - M BOEUF – C
PALUSSIÈRE – L MARTIN - C BOUYGUES – G FABRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – Y MANCER – L MEAUME - G BESNARD - R AMBROSIO -
C PLOUVIER

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2018 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Provence Verte Verdon

VU les statuts du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus

VU l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux élections du Président et des Vice-présidents

Il est procédé à l'élection du Président, conformément aux dispositions de l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le doyen d'âge de l'assemblée, M. Gérard FABRE, assure les fonctions de Président. Franck PERO, plus jeune de l'assemblée, est désigné secrétaire.

M. le Président enregistre les candidatures suivantes à l'élection de Président :

- Bernard VAILLOT

L'élection se déroule à scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative en cas de troisième tour.

Chaque membre du comité syndical a remis son bulletin, fermé et écrit sur papier.

Le dépouillement des bulletins a donné les résultats ci-après :

- nombre de votants : 21
- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 21
- suffrages exprimés : 20
- bulletins blancs : 1
- bulletins nuls : 0
- majorité absolue : 11

Le candidat a obtenu :

Bernard VAILLOT : 20 voix

Bernard VAILLOT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est déclaré président du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon. Il prend immédiatement ses fonctions et préside la suite de la séance.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source